

Communiqué de presse – 29 juin 2016

Le Paris Green Financial Center (PGFC) annonce un nouvel engagement collectif pour aller plus loin dans la lutte contre le changement climatique

A l'occasion de la 2^e édition du *Business & Climate Summit* qui réunit les 28 et 29 juin, à Londres, les représentants économiques, politiques et financiers internationaux engagés dans la transition vers une économie bas carbone, les fédérations et organisations représentatives de la Place financière de Paris – l'AFA (Association française de l'assurance), l'AFG (Association française de la gestion financière), l'AFIC (Association française des investisseurs pour la croissance), l'AFII (Association française des Investisseurs Institutionnels), la FBF (Fédération bancaire française), le FIR (Forum pour l'investissement responsable), l'ORSE (Observatoire de la Responsabilité Sociétale des entreprises), Paris EUROPLACE, la SFAF (Société française des analystes financiers) – annoncent un nouvel engagement collectif en faveur de la lutte contre le changement climatique.

Dans le contexte de la publication de l'article 173 de la loi sur la Transition énergétique pour la croissance verte à destination des investisseurs institutionnels et des sociétés de gestion, cet engagement constitue une étape supplémentaire dans la mobilisation du secteur financier français.

Consciente du rôle central que jouent les acteurs financiers, tant dans le financement de long terme de l'économie que dans la transition vers une économie moins carbonée, **la Place financière de Paris encourage donc ses membres à poursuivre et accélérer leur mobilisation** et à :

- Soutenir la mise en œuvre de l'Accord de Paris à l'occasion de la COP22 de novembre 2016 à Marrakech, notamment lors de la 2^e édition du *Climate Finance Day* organisé par la Place financière de Casablanca avec Paris EUROPLACE, et accélérer leur **contribution à des financements verts** d'infrastructures à l'international et **aux émissions de green bonds**.
- **Afficher** les stratégies bas carbone qu'ils mettent en œuvre et **communiquer** de manière pédagogique auprès des épargnants sur la prise en compte du risque climatique dans leurs décisions d'investissement.
- **Mettre en place un dialogue constructif avec les entreprises** dans lesquelles ils investissent ou qu'ils financent afin de favoriser la réduction de leur empreinte carbone et améliorer la qualité de l'information fournies sur les émissions de gaz à effet de serre de ces dernières.
- **Suivre** collectivement – notamment avec l'appui de leurs fédérations professionnelles – **le déploiement des approches méthodologiques** sur la mesure du risque carbone par les

investisseurs institutionnels et les établissements de crédit, afin de **faciliter, à terme, l'émergence des meilleures pratiques et outils de mesure.**

- **Encourager le partage d'expérience entre institutions** au sein des fédérations professionnelles pour permettre à tous les acteurs financiers de participer à cet engagement collectif. Une période d'adaptation aux nouvelles exigences permettra de **consolider les bonnes pratiques et de les diffuser** largement.
- **Intensifier les échanges avec les pouvoirs publics et les régulateurs** et leur **demandeur un environnement favorable à l'orientation des capitaux vers une économie bas carbone**, avec des mesures incitatives, en particulier sur la détermination d'un prix du carbone et sur une traitement prudentiel préférentiel pour les investissements et financements verts.

La Place de Paris a développé depuis plus de 15 ans un savoir-faire et une expertise reconnus en matière de finance verte et durable. **Les engagements annoncés aujourd'hui consolident l'avance prise par la France pour stimuler le financement de la transition énergétique et écologique** et franchir une nouvelle étape pour **sensibiliser les particuliers aux risques climatiques** – car l'enjeu aujourd'hui est de mieux informer les épargnants sur la maîtrise du risque climatique et la diversité des produits à leur disposition pour y contribuer :

- En 2015, lors du *Climate Finance Day* organisé à l'UNESCO dans le prolongement de la COP21, **les acteurs de la Place de Paris ont déjà pris des engagements** pour renforcer l'évaluation des implications du changement climatique dans leurs investissements, en minimiser les effets négatifs et en optimiser les effets positifs sur les émissions de gaz à effet de serre.
- **La France s'est dotée, depuis 2015, d'une réglementation ambitieuse en matière de lutte contre le changement climatique** pour qu'à compter de leurs rapports annuels 2016 investisseurs institutionnels et sociétés de gestion décrivent comment ils intègrent les critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance) dans leur gestion d'actifs et précisent comment celle-ci s'inscrit dans la lutte contre le changement climatique. (Article 173 de la loi sur la Transition énergétique pour la croissance verte)
- **La France a mis en place deux labels** : TEEC (Transition énergétique et écologique pour le climat) et ISR (Investissement Socialement Responsable). Le Label TEEC qualifie les actifs détenus *via* des fonds d'investissements à travers un référentiel de critères sélectifs, et le label ISR met en avant les fonds investis dans des entreprises intégrant des critères ESG.

A propos de Paris EUROPLACE : Paris EUROPLACE est une organisation à but non lucratif, présidée par Gérard Mestrallet, en charge de développer et promouvoir au plan international la Place financière de Paris et, d'une manière générale, l'industrie financière française dont elle fédère l'ensemble des parties prenantes : émetteurs, investisseurs, intermédiaires bancaire et financiers, professions juridiques et comptables, sociétés de conseil, autorités de marchés, soit plus de 400 membres.

Site Web: www.paris-europlace.com

LinkedIn : Paris EUROPLACE - Twitter : @europlace

Contact presse :

Arnaud de BRESSON

Paris EUROPLACE

Tel : +33 1 70 98 06 30

e-mail : bresson@paris-europlace.com